

COMMUNIQUE

Service minimum d'accueil : mouvement interprofessionnel du 23 mars 2010

A l'approche de la journée de mobilisation interprofessionnelle du mardi 23 mars prochain, la ville d'Echirolles a indiqué sa position concernant le service minimum d'accueil.

La loi du 20 août 2008 oblige en effet les communes à organiser l'accueil des élèves les jours de grève, pour les écoles qui comptent plus de 25 % d'enseignants grévistes.

Le dispositif d'accueil mis en place pour la première fois le 7 octobre 2008 ne s'était pas avéré fonctionnel. La ville a donc essayé de trouver les moyens de répondre aux exigences de la loi.

Echirolles mettra donc en place un service minimum d'accueil des enfants durant le temps scolaire au centre Robert Buisson de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Les enfants ne seront accueillis que si leurs parents ont fourni une fiche de renseignements (indiquant notamment la personne responsable à joindre en cas d'urgence, l'autorisation d'hospitalisation...).

Les enfants en classe d'intégration scolaire (CLIS), ceux faisant l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ne pourront être accueillis, le personnel mobilisé n'étant pas habilité à les encadrer.

Des affiches apposées dans les écoles le vendredi précédant la grève informeront les parents du maintien ou non de la garderie périscolaire et de la restauration scolaire.

Le maire a tenu à préciser "que si nous appliquons la loi, nous ne sommes ni d'accord avec son principe, ni convaincus de son applicabilité. Notre attachement au droit de grève est sans équivoque. Le transfert de charge résultant de cette « nouvelle » responsabilité n'est pas acceptable, pas plus que le fait de n'avoir pas associé les maires à l'élaboration de ce texte " a-t-il rappelé.

Contact Presse : Bruno Cohen-Bacrie, directeur du service communication, 04 76 20 56 34